

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3893)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en tenant compte de la configuration politique »

les mots :

« à travers les groupes parlementaires et les députés non-inscrits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît indispensable de tenir compte non seulement de la configuration politique de l'Assemblée mais aussi des députés non-inscrits qui ne se retrouvent pas dans les groupes parlementaires présents dans l'hémicycle.

Il en va de la représentativité de tous les députés.